

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

CIRC-2023-51 – Autorisation d’occupation du domaine public – Rue Paul Monnot.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M Florian JOURNOT représentant l’entreprise BALOSSI MARGUET,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement devant le 9 rue Paul Monnot, en raison de travaux de changement de poteau électrique,

ARRETE

Article 1 : A compter du mercredi 14 juin 2023 à 07 heures et pour une durée de 15 jours, l’entreprise BALOSSI MARGUET est autorisée à stationner ses véhicules de chantier sur la voie publique devant le 9 rue Paul Monnot, pour réaliser des travaux de changement de poteau électrique au profit d’ENEDIS.

Article 2 : L’entreprise BALOSSI MARGUET, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s’impose sur le chantier (AK17, AK3, AK5, etc...).

A l’issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur M Florian JOURNOT représentant l’entreprise BALOSSI MARGUET,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 14 juin 2023

Maiche, le 12 juin 2023

Le Maire,
Régis LIGIER

